

DDA «VUE AUTREMENT»

(DDA COMPATIBLE)

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES



15h



Inter 2024 : 4 et 5 mars | 12 et 13 décembre.



Compatible

OBJECTIFS

- Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur,
- Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat,
- Identifier les grands principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA),
- Comprendre les spécificités de la présentation d'une opération d'assurance,
- Mesurer les obligations respectives de l'assureur et de l'assuré,
- Identifier les systèmes de contrôle et les moyens utilisés.

PUBLIC VISÉ

Chargés de clientèle,
Conseillers commerciaux,
Responsables commerciaux,
Gestionnaires de contrats dont l'assurance.



Animation

Eric de LONGCAMP : Spécialiste des assurances emprunteurs, bancaires et affinitaires ainsi que dans la gestion des risques



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1300€ HT par participant

Non adhérent : 1490€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Apports didactiques appuyés sur de nombreux exemples | questions, réponses, sollicitation importante du groupe | nombreux jeux d'application, individuels ou en groupe | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama dynamique | vidéos | deux équipes qui vont s'affronter au cours de différents jeux

[PROGRAMME]

JOUR 1 : LA BOÎTE À OUTILS DU DISTRIBUTEUR D'ASSURANCE

- I. **Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'assurance sans oser le demander.**
- II. **L'évolution de la consommation en trois idées**
Jeu en groupe permettant d'isoler les grands principes qui sous-tendent le droit européen.
- III. **Les principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA)**
- IV. **Rappel sur les fondamentaux de l'assurance**
Jeu en groupe synthétisant l'exposé précédent et permettant d'en vérifier la parfaite compréhension.
- V. **L'économie de l'opération d'assurance**
- VI. **L'objet de l'assurance : dommage et préjudice**
- VII. **Les intervenants dans l'opération d'assurance et la légitimité du prêteur**
- VIII. **Permanence des notions d'information et de conseil**
- IX. **Les quatre devoirs du distributeur d'assurance**
Jeu en groupe à partir de lettres de scrabble distribuées aux participants.

JOUR 2 : UN PEU DE DROIT (DE L'ASSURANCE) TOUT DE MÊME

- I. **L'asymétrie d'information.**
- II. **Les obligations de l'assureur et celles de l'assuré.**
- III. **Du juge à la protection**
- IV. **Les sanctions prononcées**
Jeu. Objectif : faire comprendre aux participants la gravité potentielle des sanctions.
- V. **Droit souple et droit de la régulation.**
- VI. **Analyse de produits d'assurances.**
Jeu en groupe de synthèse.